

Nouvelle fourchette d'honoraires pour 2005
Etablie par le CNOM et le STML

C	15 D à 20 D
Cs	25 D à 35 D
Cpsy	30 D à 40 D
V	C + C / 2
Vs	Cs + Cs / 2
Vpsy	C psy + C psy / 2
V nuit et férié	C X 2 , Cs X 2 , C psy X 2
KE	2 D à 3 D
KC	5 D à 7 D
IK	0,7 D à 1,2 D
Rd 3 paliers :	Rd₁ à Rd₉ : 3 D à 3,5 D
	Rd₁₀ à Rd₂₀₀: 1,3 à 2 D
	> à Rd₂₀₀ : 0,6 D à 1,2 D
Rd interventionnelle	1,5 D à 2,5 D
Rd thérapeutique	2,5 D à 3,5 D
Accouchement	Forfait 1 : 250 D à 300 D Forfait 2 : 280 D à 350 D
B (biologie)	0,180 D à 0,220 D
P (Ana Path)	0,280 D à 0,350 D
Prise en charge par un médecin qualifié d'une patiente ou d'un patient présentant une ou plusieurs détresses Vitales: Patient non ventilé Patient ventilé	60 D à 70 D par 24 h 70 D à 100 D par 24 h
Vacations horaires de : - médecine de travail, - médecine de contrôle - médecine de soins	C X 1,5 à C X 3 par vacation horaire
Expertise	2 Cs à 10 Cs par expertise